

Beauvais, le 18 juillet 2011

C.T.P.D. du 11 juillet 2011



- 1°) Transfert des dépenses sans ordonnancement (DSO)
- 2°) Transfert de la brigade de vérifications (BDV) de Senlis à Creil
- 3°) Création du SIP de Senlis
- 4°) Questions diverses

Le Comité Technique Paritaire Départemental s'est tenu sous la présidence de Eric LALANNE, de 9h30 à 12h30, au pas de charge et sans suspension de séance. En effet, les membres de la parité administrative étaient attendus à un pot de départ à midi et la CAPL de catégorie A Impôts était prévue en début d'après-midi !!!

Voici la déclaration liminaire lue par **F.O.**-DGFIP, disponible comme d'habitude sur notre site internet <http://www.fo-dgfiip-sd.fr/060/> :

« Monsieur le Président,

*A l'heure de cette convocation, Madame Péresse et Monsieur Baroin doivent recevoir les quatre fédérations des finances représentatives au CTP Ministériel. Cette audience répond à la demande exprimée par **FO** Finances au dernier CTPM du 5 juillet.*

En effet, la situation dans les services est explosive, notamment, faut-il le rappeler, dans les SIE. L'état des lieux des SIE que nous dénoncions en vous adressant une lettre circonstanciée en date du 14 septembre 2010 ne s'est pas amélioré depuis, et d'ailleurs peu importe pour nos administrateurs. Nous en voulons pour preuve le tout nouveau transfert des Dépenses Sans Ordonnancement vers... les SIE bien sûr !!!

La situation dans les services est au bord de la rupture, les baisses d'effectifs se cumulent inlassablement, les collègues craquent, le service public se dégrade, même le standard de la Direction ne répond plus, mais là aussi, peu importe à nos responsables. Pour preuve, 2870 nouvelles suppressions d'emplois sont encore annoncées pour 2012, pour le seul ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Réforme de l'État. Combien de moins encore pour l'Oise ?

*Dans ce contexte insoutenable, le ministre de la fonction Publique refuse toute mesure de revalorisation du point d'indice, tandis que les collègues de catégorie C doivent se contenter d'un 8^{ème} échelon « contingenté », qui pour **FO** n'a d'échelon que le nom.*

Cerise sur le gâteau, la politique budgétaire entraîne son lot de dégâts et entame le moral de vos troupes : collègues réinstallés à moindre coût et moins bien qu'avant, disparition des espaces de convivialité, accidents de chantier impliquant nos collègues, bruits des travaux qui s'ajoutent aux bruits des 'open spaces', trésoreries supportant des travaux d'améliorations quand des réinstallations étaient attendues, factures d'eau ou de fioul impayées, réparations de plomberie attendues depuis plus d'un an, frais de déplacement avancés plusieurs mois de suite par les agents, postes abandonnés à leur sort au fin fond des campagnes...

A ce propos, se peut-il M. le Président, que vous n'ayiez pas eu le temps de visiter l'ensemble du réseau, depuis votre arrivée en avril 2010 ? »

Aucune réponse de la direction locale, visiblement agacée. Ou plutôt si, une réponse très intéressante que nos collègues de catégorie C apprécieront : le Président affirme que NON, le 8^{ème} échelon n'est pas contingenté !!! Quel scoop ! Ce qui a été dénoncé par FO Finances en CTP Ministériel pas plus tard que le mardi 5 juillet serait donc sans objet. La DDFiP de l'Oise aurait-elle les moyens de promouvoir elle-même les oubliés de ce nouvel « échelon spécial » ?

Finalement le Président, mal à l'aise face à l'insistance de FO, avoue qu'il va se renseigner...

1°) Transfert des dépenses sans ordonnancement (DSO)

La direction présente ce transfert comme l'éclatement d'une charge qui incombait aux services de direction vers les services déconcentrés, SIE dans un premier temps, puis SIP dans un second temps. Toujours selon la direction, cette réorganisation sera bénéfique, permettra d'éviter des doubles saisies et valorisera le travail des agents, le tout étant « noyé » (comprenez : sans transfert de charge ni d'emplois).

Entre autres aspects, F.O.-DGFIP dénonce les contraintes de calendrier, alors même que la date de bascule comptable vers Chorus au 01/01/2012 était connue. Un desserrement du calendrier aurait permis de mieux anticiper ces nouvelles tâches, le mois de juin aurait été plus favorable pour mettre en œuvre les DSO dans les Services Impôts des Entreprises. En absorbant cette charge en septembre, qui est une période de très forte activité pour les SIE, et qui coïncide avec l'arrivée des nouveaux collègues à former (exemple de Senlis), il paraît illusoire d'intégrer sereinement les DSO avec les processus de sécurisation exigés. Or les risques sont importants : doubles paiements, paiements au mauvais créancier, cessions / oppositions, compensations... Bon courage à nos collègues multi-tâches !



Quant à la bonne vieille séparation ordonnateur/comptable, elle se fera au sein des services, qui en ont déjà l'habitude, dicit la direction. Bref, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, « pas de sujet » pour la parité administrative.

La belle affaire, la direction déconnecte ce transfert des questions d'effectifs ! La parité syndicale craint que le service de la dépense voit ses charges diminuer en conséquence pour 2012. Mais l'administration indique qu'elle n'a pas d'éléments et que les effectifs sont un autre sujet qui sera abordé en temps utile ! FO dénonce la *tactique du salami*, décidément très prisée en CTP, qui consiste à saucissonner les dossiers pour ne les soumettre que partiellement aux organisations syndicales, afin qu'elles ne puissent pas débattre et voter en connaissance de cause.

Résultat du vote : 10 **POUR** (administration)
 10 **CONTRE** (CGT F.O.-DGFIP USSTS)

2°) Transfert de la brigade de vérifications (BDV) de Senlis à Creil

Selon la Direction, cette délocalisation présente 3 avantages :

- *Rapprocher la brigade du Pôle CE déjà installé à Creil.* Une fois n'est pas coutume, cet argument est, de notre point de vue, recevable.
- *Favoriser la stabilisation des effectifs sur un site (Creil) plus facilement accessible que celui de Senlis.* Cet argument est déjà plus douteux dans la mesure où un agent affecté dans l'Oise en 1^{ère} affectation a toutes les chances de solliciter une mutation vers sa région d'origine qu'il soit affecté à Creil ou à Senlis. De plus FO ne tient pas à ce que l'absence de desserte régulière par les transports en commun devienne un nouveau levier pour fermer des services ou des postes...
- *Permettre l'installation de la trésorerie municipale dans les locaux libérés par la BDV.* Cet argument est carrément fallacieux dans la mesure où il permettra surtout à la Direction de vendre l'immeuble de l'ancienne Recette des Finances en entassant les agents dans des locaux restreints. Le rapprochement d'une trésorerie municipale et d'un SIP n'a aucune justification « technique ».

Le déménagement était prévu le 19 juillet, mais il est finalement reporté. FO a rappelé à la direction son engagement de ne pas installer la brigade à Creil tant que les travaux de réfection des sols ne sont pas effectués.

Les collègues concernés percevront des frais de déplacement et seront placés en détachement dans l'attente de la régularisation de leur affectation lors du mouvement de mutation 2012.

Les représentants **F.O.**-DGFIP ont demandé à ce que les collègues concernés touchent la prime de restructuration de service prévue par le décret 2008-366 du 17 avril 2008. Cette prime s'élève, pour les agents éligibles, à la somme de 2 480 €.

Réponse de la Direction : « nous attendons que la DGFIP détermine les sites éligibles fin 2011 ».

Interrogation de **F.O.**-DGFIP : la DGFIP peut donc déroger unilatéralement à l'application d'un décret, alors que cette prime était automatiquement versée aux agents de l'ex-DGCP touchés par une opération de restructuration ?

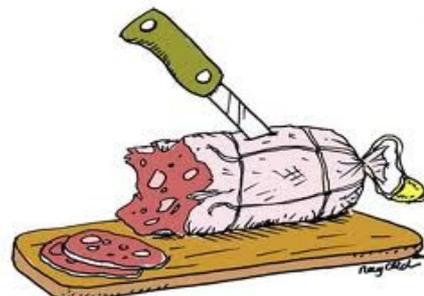
Réponse (de haut vol) de la Direction : « ils étaient forts à l'ex-DGCP ».

Nous ne savons pas s'ils étaient forts à la DGCP, mais face au niveau de ce type de réponse, nous sommes certains qu'ils sont bien « légers » à la DDFIP 60. Mais nous commençons à être habitués.

Déterminés à faire appliquer les textes lorsqu'ils sont favorables aux collègues, **F.O.**-DGFIP Oise n'attendra pas la fin de l'année pour saisir son syndicat national du problème, afin que ce dernier intervienne directement auprès de la Direction Générale.

Vous l'aurez compris, ce dossier était lui aussi « saucissonné » : comment voter POUR ou CONTRE ce transfert de la brigade sans connaître les légitimes compensations financières prévues pour les vérificateurs ?

Résultat du vote : 10 **POUR** (administration)
10 **ABSTENTIONS** (CGT **F.O.**-DGFIP USSTS)



3°) Création du SIP de Senlis

Ce 3^{ème} point de l'ordre du jour nous a encore offert une illustration de la tactique du « salami », visant à traiter un dossier par bribes au cours de plusieurs CTPD.

Aujourd'hui, nous étions conviés à discuter du principe de la création du SIP. Un nouveau CTPD sera convoqué en septembre pour traiter du volet emploi et règles de gestion. A moins que ces 2 sujets soient dissociés d'ici là, allez savoir...

Sur le principe donc, pas grand-chose à dire si ce n'est qu'il est toujours réjouissant pour les syndicalistes que nous sommes, de voir la Direction proposer le retour de l'activité recouvrement sur Senlis, 7 ans après en avoir proposé le transfert vers Creil.

A l'époque (en 2004), alors que les représentants **FO** soutenaient que Senlis était une ville suffisamment importante pour y maintenir un service recouvrement, la Direction nous traitait d'archaïques, de réactionnaires... L'administration dans ce genre de dossier est, c'est bien connu, visionnaire et progressiste...

Si cette volte-face aura le mérite de rapprocher l'utilisateur du service public, ce qui est une revendication forte de **F.O.**-DGFIP, le dossier était, encore une fois, trop incomplet pour en avoir une vision exhaustive. D'où notre abstention lors du vote.

Résultat du vote : 10 **POUR** (administration)
10 **ABSTENTIONS** (CGT **F.O.**-DGFIP USSTS)

4°) Questions diverses

Projet de réinstallation de Creil Municipale à la Cité Judiciaire :

La direction n'a pas eu le temps de prendre connaissance des dernières remarques du poste, et c'est bien dommage.

FO a condamné ce projet en reprenant les arguments développés dans le compte-rendu de la réunion du 4 juillet : locaux inadaptés à la volumétrie de l'accueil, manque d'espace pour les travaux de confection des comptes de gestion, non prise en compte du besoin de matériel supplémentaire pour les collègues travaillant sur l'OPH Oise Habitat, incertitude sur la réfection des sols et murs (moquettes murales insalubres), incertitude sur le système de chauffage, accueil au premier avec une simple signalétique au rez-de-chaussée (**FO** rappelle que certains usagers ne savent pas lire), insécurité de la passerelle en cas d'affluence, escaliers dangereux, absence d'espace pour gérer le courrier au rez-de-chaussée, etc.

Pour **F.O.**-DGFIP Oise, ce projet doit manifestement être abandonné. L'agencement et le volume des locaux de la cité judiciaire ne sont pas adaptés à l'accueil de la trésorerie municipale, a fortiori si elle est appelée à accueillir les

collègues du secteur Senlis Hôpital (la DG reste dans l'attente des éventuelles décisions de l'ARS). De nouveaux plans à l'échelle n'y changeront vraisemblablement rien.

Pour la direction, pas question, il faudra bien que tout le monde rentre là-dedans, ils ne peuvent plus reculer !!! Même notre demande de mise en suspension du projet en attendant les décisions de l'ARS sur la fusion hospitalière est jugée irresponsable par la direction ! Il nous semblait pourtant que cela relevait du bon sens.

Problèmes d'hygiène :

FO a dénoncé la distribution de rouleaux de papier toilette au compte-gouttes (2 rouleaux par mois dans certains postes !). Jusqu'où ira-t-on au nom des restrictions budgétaires ?

FO demande que les baies vitrées de Formerie soient nettoyées plus fréquemment : la trésorerie donne sur une rue passante, y compris pendant la campagne betteravière.

FO regrette que le temps de ménage soit réduit de moitié à Beauvais Municipale et demande 2h de ménage par semaine à Formerie, par analogie avec d'autres postes.

Les derniers postes chanceux dont le ménage ne relève pas du contrat national doivent commander leurs produits d'entretien au service Budget-Logistique de la Direction.

Problèmes d'achats :

FO a demandé que les cartes achats puissent être proposées à tous les chefs de poste. La direction refuse catégoriquement, l'objectif est au contraire de réduire le nombre de porteurs de cette carte.

Les enveloppes arriveront en septembre, avec LA commande départementale de fournitures (AGIM).

FO a redemandé que les cachets nominatifs soient commandés dans les meilleurs délais, en expliquant que beaucoup de temps était perdu par les agents à écrire lisiblement leur nom au bas des imprimés.

CFP de Compiègne :

FO a demandé les plans du nouveau parking, ils nous ont été envoyés après le CTPD. En revanche, à notre demande de production du planning des travaux sur le site, pas de réponse.

Concernant l'incident de chantier du 30 juin dernier, la direction reconnaît qu'une erreur a été commise et que la zone en travaux aurait dû être balisée. Pour **FO**, c'est beaucoup trop léger, d'autant plus que la direction reporte toute la responsabilité sur l'entreprise et évoque des « aléas liés au travail », sans mettre en œuvre aucune prévention particulière émanant de la DDFiP.

CFP de Grandvilliers :

FO a demandé où en était le projet de travaux dans le poste. En 2011, la partie supérieure (après la marche) devrait être réaménagée. Pour la suite, nous avons demandé que soit étudiée sérieusement la possibilité d'installer un coin repas en amenant un point d'eau ailleurs que dans le local de ménage. Si un tel espace est prévu à l'occasion des travaux, le CDAS pourra être consulté sur l'aménagement du coin repas dans un deuxième temps.

Les travaux liés à la sécurité de poste, en lien avec un marché national, n'auront pas lieu avant 2012.

antenne de Crépy :

FO a demandé où en était le dossier : le projet est abandonné, il n'y aura donc pas d'antenne dans le grenier. Ouf !

CTPD de septembre :

FO a demandé que soit porté à l'ordre du jour, outre le rapport d'activité 2010, le nouveau classement des postes comptables en 2012.

Pensez à consulter régulièrement le calendrier syndical interactif disponible sur notre web **FO 60 !**



et Je vote **FO en 2011 !**